

Entrée en vigueur – Règlement 2025-739-292

Prenez avis que le règlement **2025-739-292** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les activités et usages industriels liés à une exploitation agricole dans la zone Af-505** » adopté le 3 mars 2025 est entré en vigueur le 11 avril 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 14 avril 2025
(U-2025.18)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière